

Lettre exceptionnelle d'information N°3

Quel projet durable pour notre commune ?

**Invitation à la réunion publique N°2
le 29 mars 2018, 19 heures,
Salle de motricité de l'école.**



Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans notre précédente lettre d'information (d'octobre 2017), vos élus ont réfléchi aux choix à faire pour l'avenir de notre commune.

Il se sont appuyés pour ce faire, sur les enjeux dégagés du diagnostic territorial, et sur les échanges recueillis à l'occasion des deux ateliers participatifs du mois de novembre.

Réunis à plusieurs reprises, vos élus ont ensuite formalisé ces choix dans le cadre d'un projet politique global revisité : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'écriture de ce PADD a constitué une étape importante de la démarche, en ce qu'elle a débouché sur l'expression des "grandes lignes" de l'évolution de notre commune pour les 10 à 15 prochaines années.

Ces grandes lignes doivent toutefois rester compatibles avec celles exprimées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour l'ensemble du territoire des 4 Vallées.

Elles doivent également respecter le cadre législatif en vigueur, et aborder un certain nombre de thématiques sociales, économiques et environnementales.

L'avant-projet de PADD a recueilli un premier avis favorable des personnes publiques présentes au Comité de pilotage du 18 décembre 2017.

Nous vous rappelons que dans le cadre de la concertation qui se poursuit avec vous, habitants et associations de SAINT-JEAN, divers documents sur le PLU, ainsi qu'un registre de remarques, sont à votre disposition en Mairie et sur le site Internet de la commune.

Cette troisième lettre d'information vous présente une version résumée (encore évolutive) des orientations générales du PADD de notre commune, sur lesquelles votre Conseil Municipal a débattu en séance publique le 5 février, et dont nous vous proposons de discuter ensemble, lors d'une prochaine réunion publique d'information et de débats (voir encadré), ...

Vous espérant aussi nombreux et participatifs que lors de nos précédentes rencontres, afin que notre futur projet communal soit aussi partagé et consensuel que possible ...



Nous vous en souhaitons bonne lecture.

*Votre Maire, Christine CHAFFARD
et l'ensemble du Conseil Municipal.*

Un engagement de portée universelle, à toutes les échelles territoriales ...

■ Un engagement à promouvoir DES MODES DE DEVELOPPEMENT PLUS RESPECTUEUX ...

- ↳ de l'environnement,
- ↳ de la solidarité sociale, et ...
- ↳ de l'épanouissement culturel.

■ Il traduit la convergence de TROIS PREOCCUPATIONS :

- ↳ le social,
- ↳ l'économie,
- ↳ l'environnement.

■ Le développement durable est un IMPERATIF érigé en PRIORITÉ NATIONALE, ...

pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales, avec ...

"Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

1ère définition donnée en 1986 par la Commission de Mme BRUNTLAND, et reprise en 1992, lors de la Conférence mondiale des Nations Unies de Rio.



Le PADD : Une pièce obligatoire, et la "CLEF DE VOÛTE" du PLU ...

■ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) **expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire communal**, pour les années à venir.

■ C'est l'expression d'un **PROJET POLITIQUE GLOBAL, d'un engagement moral des élus ...** mais qui doit viser les principes fondamentaux du développement durable.

■ Le PADD trouvera sa **TRADUCTION DANS D'AUTRES DOCUMENTS DU PLU, juridiquement opposables :**

- ↳ Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), visant des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter, à restructurer ou à aménager.
- ↳ Le règlement écrit et le règlement graphique (plan de zonage).



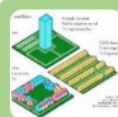
Principe d'équilibre

- Entre développement et protection.
- Entre les différents espaces.



Principe de diversité et de mixité urbaine et sociale :

- Mixité des fonctions.
- Diversité de la population.



Principe d'utilisation économe de l'espace.



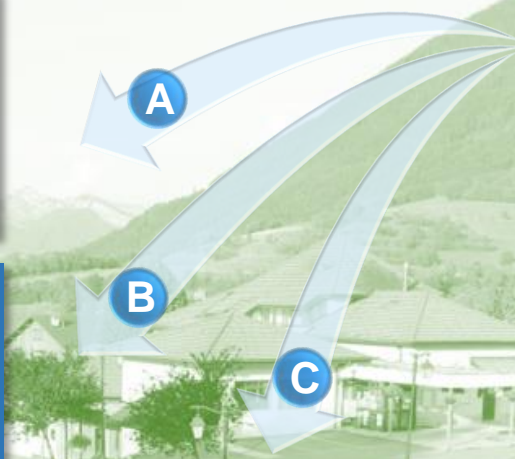
Principe de Gouvernance :

- Participation, solidarité, partenariat.
- Précaution, prévention, pérennité, ...

3 GRANDES ORIENTATIONS, pour une AMBITION GENERALE ...

Structurer et développer notre chef-lieu, rechercher une identité villageoise qui lui soit propre ...

Conserver et valoriser le cadre de vie encore rural et de qualité ...



Pour un village de moyenne montagne vivant et animé, dans un cadre de planification territoriale élargi et durable : celui du SCoT des Trois Vallées.

Promouvoir un développement économique adapté à l'échelle et aux moyens de la commune ...

A Structurer et développer notre chef-lieu ...

1. Faire du Chef-lieu de SAINT-JEAN le lieu privilégié et préférentiel de confortement et de développement, favorisant son animation et son positionnement dans le territoire des Trois Vallées.

↳ Pour plus d'animation et de dynamique sociale :

Y favoriser une plus grande mixité des fonctions et de la population, par :

- Une diversification (à poursuivre) du parc de logements qui reste à l'échelle du village.
- Le développement des activités économiques de proximité, et en particulier, la confirmation d'une mutation plurifonctionnelle du site de l'ancienne fruitière.
- Le regroupement et le confortement des équipements et des services à la population.
- La poursuite du développement des espaces publics et du maillage des circulations douces.
- L'amélioration de son fonctionnement en termes de circulations et de stationnement.

↳ Pour plus de consistance de son cadre bâti : Poursuivre le développement de formes urbaines structurées par un rapport plus significatif avec l'espace public, et en privilégiant les types d'habitat "collectif" et "intermédiaire". Ce qui signifie également de :

- Optimiser l'urbanisation des espaces libres identifiés dans l'enveloppe urbaine du Chef-lieu.
- Favoriser la réhabilitation et la valorisation du bâti ancien du village.

↳ Pour un développement maîtrisé (dans l'espace et dans le temps) :

- Y prévoir une extension de l'urbanisation respectueuse des sensibilités propres du village et des caractéristiques morphologiques, environnementales et paysagères de son site.
- Assurer un développement spatialement maîtrisé, progressif et phasé du Chef-lieu et de sa proche périphérie, sur les secteurs reconnus stratégiques.

2. Contenir le développement hors du Chef-lieu et de sa proche périphérie.

- ↳ Conforter les hameaux de la commune dans leurs limites actuelles, en fonction de leur niveau d'équipement et des sensibilités identifiées aux abords (agriculture, environnement, paysage).
- ↳ Gérer (de façon limitative) les constructions existantes hors de l'enveloppe urbaine.





1. Maîtriser l'évolution du cadre bâti et des paysages identitaires.

- ↳ Endiguer l'extension linéaire et la dispersion de l'habitat, préjudiciables à la lisibilité et à la qualité des paysages ruraux.
- ↳ Promouvoir des formes d'habitat moins consommatrices d'espace et contenir la consommation des surfaces agricoles et naturelles à 5,5 ha au maximum (en compatibilité avec le SCoT).
- ↳ Veiller à une meilleure insertion paysagère des constructions, respectant l'ambiance rurale et montagnarde de notre commune (implantation, volumes, matériaux, abords, ...).
- ↳ Préserver (à long terme) les espaces agraires à forte valeur paysagère et identitaire, ainsi que des points de vue sur le "grand paysage".
- ↳ Préserver et encourager la valorisation des éléments bâtis traditionnels témoignant de l'histoire et de la culture de Saint-Jean-de-Tholome.



2. Préserver l'armature naturelle garante d'une biodiversité riche et de la dynamique écologique, tout en permettant sa mise en valeur sur le territoire communal.

- ↳ Renforcer ou restaurer la protection des espaces identifiés comme réservoirs de biodiversité, ainsi que la diversité et la continuité des milieux (réseaux "vert/jaune/bleu").
- ↳ Adapter la protection et la gestion de ces espaces en fonction des enjeux environnementaux identifiés et de leur potentiel de valorisation (notamment récréative et touristique), en cohérence avec le Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles de la CC4R.

3. Prévenir et limiter les sources de risques et de nuisances sur la santé et l'environnement.

- ↳ Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels, principalement (avalanches, mouvements de terrain, inondations) et aux autres risques ou nuisances (sécurité routière, défense incendie à améliorer, activités nuisantes proches de l'habitat, ...).
- ↳ Préserver nos ressources (eau, sols, air), limiter nos rejets et prévenir la pollution ou la dégradation des milieux (eaux usées, déchets, espaces en friche, espèces végétales invasives, ...).
- ↳ Œuvrer pour une maîtrise de nos consommations énergétiques et une limitation des gaz à effet de serre : limiter les émissions polluantes (de l'habitat, des activités et des déplacements motorisés), promouvoir la "performance" environnementale des constructions, etc.

1. Garantir la pérennité de l'agriculture de moyenne montagne.

Accompagner l'activité agricole et pastorale dans sa fonction productive (fonction principale), et dans ses modes traditionnels d'exploitation.



2. Promouvoir une offre touristique et de loisirs intégrée à la stratégie des Trois Vallées.

- ↳ Soutenir et développer le tourisme de proximité et les activités de pleine nature, en relation et en compatibilité avec l'environnement et l'agriculture.
- ↳ Valoriser le potentiel touristique du massif du Môle (et l'aménagement du site de « chez Béroud »), en lien avec ses richesses naturelles, paysagères et culturelles.
- ↳ Promouvoir l'histoire et la culture locales, représentées par le patrimoine bâti et les produits du terroir, facteurs d'identité et d'attractivité touristique.



3. Favoriser les conditions du maintien, du confortement et du développement des activités artisanales et tertiaires locales :

- ↳ Participer à la résorption de la fracture numérique du territoire et faciliter le déploiement et l'accès aux réseaux et aux Technologies de l'Information et des Communications (TIC).
- ↳ Favoriser les activités artisanales et services de proximité, dans des conditions satisfaisantes de fonctionnement, d'intégration au cadre de vie et de voisinage avec l'habitat.
- ↳ Promouvoir l'entretien et une exploitation maîtrisée de la forêt, en conciliant sa fonction économique (filières bois) et ses autres fonctions (environnementales, récréatives, ...).
- ↳ Engager la réflexion sur une exploitation des ressources du sous-sol, voire y contribuer ...